

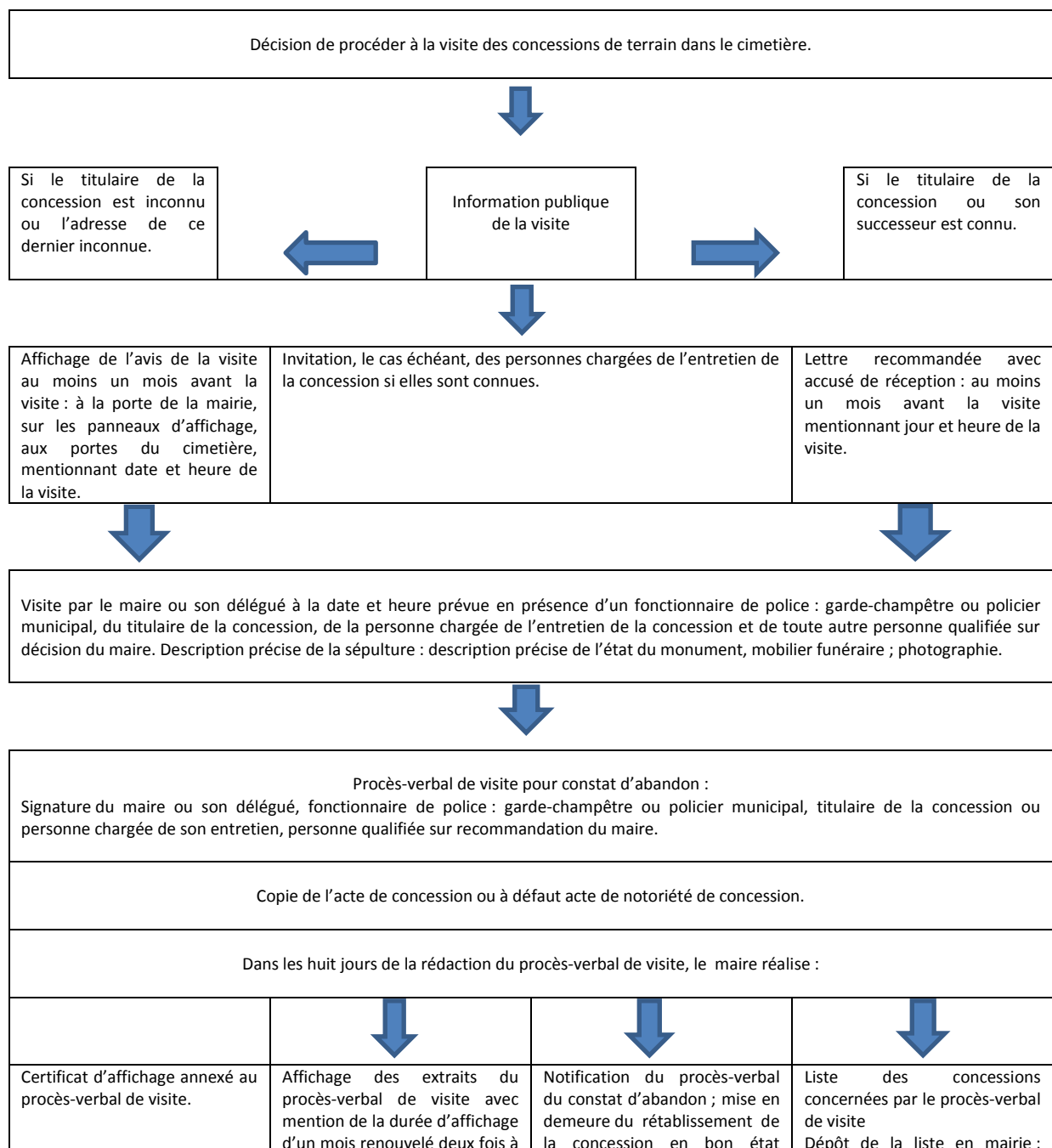
Gérer un cimetière est une nécessité.
 Un plan de cimetière est un outil aidant à cette gestion
 Les sépultures sont de différentes natures :


Le terrain commun :

La durée de validité d'une tombe est de 5 ans. Ce terrain, mis gratuitement à la disposition pour l'inhumation d'une personne, peut être repris par la commune au terme du délai fixé par le règlement selon le temps nécessaire à la décomposition des corps.

La reprise d'une concession à durée déterminée de quinze, trente, cinquante ou cent ans peut se faire après le délai de carence de deux années.

Schéma de la procédure :



	quinze jours d'intervalle aux endroits définis plus haut.	d'entretien dans le délai de trois ans au moyen d'une lettre recommandée avec accusé de réception aux adresses précédemment citées ; destinataires : titulaire de la concession ou son successeur ; le cas échéant : personne chargée de son entretien.	cimetière ; Sous-préfecture ayant compétence en matière funéraire ; affichage dans les lieux habituels et aux entrées du cimetière ; mention sur les concessions concernées (cartels).
Délai de trois ans pour remise en bon état d'entretien de la concession.			

La procédure de constat d'abandon des concessions perpétuelles :

La concession doit tout d'abord avoir 30 années d'existence et un délai de 10 ans après la dernière inhumation. Le choix des concessions est déterminant. Elles doivent montrer un signe manifeste d'abandon et de délabrement. *Ne pas perdre de vue que le traitement de chaque sépulture représente un coût estimé à 1000 € en moyenne aux frais de la collectivité (enlèvement du mobilier funéraire, démontage du monument, creusement et fouille de la fosse avec précaution (sans pelle mécanique au niveau des zones susceptibles d'être en contact avec les corps ensevelis), extraction des restes, dépôt dans un reliquaire acquis, rangement dans l'ossuaire communal).*

La procédure s'échelonne sur trois années.

Il est utile que le conseil municipal délibère sur le principe de la mise en place d'une procédure de reprise de concessions abandonnées.

L'enquête administrative : la commission, les administratifs préparent avec le maire ou l' élu bénéficiant des délégations, le recensement et l'établissement d'un dossier pour chacune des sépultures pressenties. Il est nécessaire de rechercher dans les archives municipales les :

- contrats de concession de terrain (origine, nature, type de concession, nom du concessionnaire). Les archives départementales possèdent, en règle générale, sauf accident local ou mauvais état du document, l'enregistrement desdits contrats jusque vers 1964 ;
- le plan dudit cimetière pour s'assurer de l'emplacement ;
- le nombre et l'identité des personnes inhumées et les dates de sépultures ;
- prévoir le renseignement des procès-verbaux de constat d'abandon par une description très précise de l'état matériel de la tombe. De nombreux tombeaux portent la mention CP, CAP ou autre indication concernant la nature de la concession ;
- faire une photographie, rechercher des ayants droit ou ayants cause ;
- Il faut ensuite informer le plus largement possible la population, enquêter et inviter les personnes pouvant être concernées à prendre contact avec la mairie.

Sont exclues de toute procédure les concessions perpétuellement entretenues par la commune en vertu de legs, donations. S'assurer, en cas de doute, par la consultation des délibérations municipales.

Transport sur les lieux :

L'avis est adressé par le maire en courrier recommandé au concessionnaire ou ses successeurs, avec accusé de réception, au moins un mois avant la date prévue de la visite. Il doit être affiché en mairie et dans le cimetière au moins un mois avant la constatation d'abandon.

Certificat d'affichage :

Le maire de la commune de

Certifie

Qu'un avis en date du .././.... informant le(s) héritier(s), descendant(s) ou successeur(s) ou la personne chargée de l'entretien de la concession dont les nom, prénoms et adresse de leur (sa) résidence n'ont pu être déterminés, de M Demeurant en son vivant à titulaire d'une concession.... (nature) située dans le cimetière communal, n° ... , n° de plan, délivrée le.... Ayant une existence de plus de trente ans au jour de cet avis au nom de sa famille, de la constatation de l'état d'abandon de ladite concession ;

Qu'un avis en date du .././.... Informant MM héritiers, descendants, successeurs, ou personne chargée de l'entretien dont l'adresse de leur (sa) résidence n'a pu être déterminée, ainsi que ceux dont les : nom, prénoms et adresse de leur résidence n'ont pu être définis, de MM demeurant en son vivant à Titulaire d'une concession de terrain (nature de la concession) située dans le cimetière communal sous le n° ... n° de plan... délivrée le.... ayant une existence de plus de trente ans au jour de cet avis, de la constatation de l'état d'abandon de ladite concession ;

A été affiché, tant aux portes de la mairie que du cimetière communal du.././.... Au .././.... Soit au moins un mois avant la date du premier (ou du second) procès-verbal de constat de l'état d'abandon. Le présent certificat sera annexé à l'original du procès-verbal constatant l'état d'abandon (ou de la persistance de l'état d'abandon lors du second constat) de la concession sus-indiquée.

Date et signature du maire.

Le premier procès-verbal s'établit en présence du maire ou de l'adjoint ayant délégation en bonne et due forme du pouvoir de police, d'un policier, garde-champêtre, agent administratif. Chacun constate et vérifie l'exactitude de la description qui est faite de l'état de chacune des tombes. Tous signeront le document administratif. On consignera les décisions prises par les ayants cause.

La publicité de ce procès-verbal sera faite dans les huit jours après la visite, affichée en mairie, à l'entrée du cimetière selon les périodes déterminées. La liste des concessions en état d'abandon sera adressée à la Sous-préfecture ayant compétence en la matière, en l'occurrence Cherbourg-Octeville.

Temps et conditions d'affichage :

Trois années plus tard : deuxième procès-verbal. Les mêmes participants constatent l'évolution de la tombe, précisent sa dégradation ou sa remise en état. Il est décidé après ces constats de reprendre.

Un délai de temps prévu par les textes est nécessaire entre la publication de l'arrêté de reprise définitif et la reprise réelle et corporelle de la sépulture.

Formulaire de procès-verbal de constat d'abandon de concession :

Procès-verbal de constat d'abandon de concession

Commune de :

Le maire, le délégué :

Vu les articles L. 2223-18, R 2223-12, R 2223-13 à R 2223-21 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'acte de concession n° ... en date du .././.... Par lequel une concession funéraire a été accordée par madame, monsieur le maire de... et annexé au présent procès-verbal ;

Vu la lettre d'information adressée en recommandé avec accusé de réception le .././.... ; au concessionnaire : MM ... (nom, prénom) ou son successeur : ... (nom, prénom) demeurant à : ... adresse complète, à la personne chargée de l'entretien de la dite concession : MM... (nom, prénom) demeurant à : ... (adresse complète) ;

Vu l'affichage de l'avis de visite ;

Vu que ladite concession a été accordée le : .././.... Soit plus de trente ans avant ce jour ;

Vu que ladite concession a connu sa dernière inhumation à la date du .././.... Soit plus de dix ans avant ce jour ;

En présence de : MM...

Constate : (description détaillée et précise) ;

En vertu de quoi il faut constater que ladite concession de terrain n'est plus entretenue et se trouve dans un état évident d'abandon et en dresse procès-verbal.

A : ... (nom de la commune), le .././....,

Le concessionnaire, son successeur, la personne chargée de l'entretien de ladite concession, le maire, le délégué du maire,

Mention d'un refus de signature :...

Signature

Autre modèle de constat d'abandon:

Avis

Commune de

Le maire de la commune de ...

Informe que, conformément aux articles L. 2223-17, L. 2223-18 et R. 2223-12 à R. 2223-23 du Code général des collectivités territoriales, relatifs aux reprises de concessions en état d'abandon, il sera procédé, dans le cimetière de ...

Le .././.... à .. heures

A la constatation de l'état d'abandon de la concession cinquantenaire, centenaire, perpétuelle

Située dans ledit cimetière, section, division (carré) n° du plan..

Délivrée le .././.... (ou depuis plus de trente ans à ce jour) sous le n° ... à MM (nom, prénom) demeurant en son vivant à pour la sépulture de ou au nom de sa famille.

En conséquence, il invite le(s) héritier(s), descendant(s), successeur(s) du concessionnaire ou la personne chargée de son entretien dont les : nom, prénoms, adresse de leur (sa) résidence n'ont pu être déterminés, à assister audit constat ou à s'y faire représenter par un mandataire dûment autorisé.

En conséquence, il invite MM (nom, prénoms) héritier(s), descendant(s) ou successeur(s) du concessionnaire dont l'adresse de leur (sa) résidence n'a pu être définie (n'ont pu être définies), à assister audit constat ou à s'y faire représenter par un mandataire dûment autorisé.

Date et signature du maire.

Modèle de procès-verbal de premier constat de l'état abandon

Commune de...

Cimetière de.... (nom)

Allée : ... Section : ... Carré : ... ou division ... n° ... du plan.

Concession de terrain (individuelle, collective, familiale)

Délivrée le .././.... Pour une durée de : ... n° de contrat :...

Ou certificat de notoriété du : .././....

Concessionnaire MM :

Ayants droits ou ayants cause :

Personne chargée de l'entretien de la concession : MM

Personnes inhumées MM : noms, prénoms, date de sépulture

Aujourd'hui, le .././....

Nous maire de la commune de :

Ou nous, adjoint au maire M (nom, prénom), délégué par arrêté municipal du : .././.... Déposé en Préfecture du département ou en Sous-préfecture de l'arrondissement de : ...

Ou nous, conseiller (ère) municipal (e), délégué (e) par arrêté municipal du : .././.... Déposé en Préfecture du département ou en Sous-préfecture de l'arrondissement de : ...

Agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code général des collectivités territoriales ;

Conformément aux dispositions de l'article L. 2223-17 du Code général des collectivités territoriales et de notre lettre notifiée au (x) descendant(s) ou successeur(s) ou à la personne chargée de l'entretien de la concession désignée ci-contre, en date du... ;

Conformément aux dispositions de l'article L. 2223-17 du Code général des collectivités territoriales et de notre avis en date du .././.... (pour les concessions dont la résidence des concessionnaires, descendants, successeurs n'est pas connue) ;

Accompagné de M ou Chef de la circonscription de la Police d'État de Ou délégué du chef de circonscription de la Police d'État de Ou délégué du chef de circonscription ou Garde-champêtre ou agent de police municipale délégué par arrêté du maire du .././.... Déposé en Préfecture du département ou Sous-préfecture de Dudit département ;

Nous nous sommes transportés au cimetière communal de A l'effet de constater l'état dans lequel se trouve la concession ci-désignée ;

Aucun descendant, successeur du concessionnaire et ou la personne chargée de l'entretien de ladite concession n'étant présent(s) malgré notre avis sus-indiqué ;

Ou

En présence de MM ci-contre nommé, descendant, successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de ladite concession ;

Nous avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de ladite concession : description précise de l'état dans lequel se trouve cette dite concession) ;

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L. 2223-17 du Code général des collectivités territoriales, nous avons dressé le présent procès-verbal et a signé avec nous (ou) le chef de la circonscription de la police d'État de (ou) le délégué du chef de la circonscription de Ou le garde-champêtre, (ou) l'agent de police municipale délégué, et le cas échéant, M descendant, successeur du concessionnaire, ou chargé de l'entretien de ladite concession, présent - et éventuellement en cas de refus de signer ajouter - qui a refusé de signer.

Signatures :

Le chef de la circonscription

Le maire

Ou le délégué du chef de la circonscription

Ou l'adjoint délégué

Le garde-champêtre

Ou le (la) conseiller (ère) municipal(e) délégué(e)

Ou l'agent de police

Formulaire d'arrêté de reprise de concession de terrain suite à un état d'abandon :

Arrêté de reprise de concession de terrain

Commune de :

Le maire,

Vu les articles L. 2223-17, L. 2223-18, R. 2223-12, R. 2223-13, R. 2223-13 à R. 2223-21 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'acte de concession n° ... en date du .././.... Par lequel une concession de terrain pour sépulture a été accordée par MM le maire de : ... et annexé au présent procès-verbal ;

Vu le procès-verbal de constat d'abandon dressé le .././.... Par MM le maire, son délégué dans le cadre d'une procédure de constat d'abandon dressé le : .././.... Par MM le maire ou son délégué dans le cadre de la procédure de reprise de concession de terrain pour sépulture, suite à son abandon, annexé au présent arrêté ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° ... du .././.... Se prononçant sur la reprise de la concession en état d'abandon ;

Arrête :

Article 1^{er} : il est décidé la reprise de la concession, n° Accordée par l'acte de concession n°... du .././.... À MM (nom, prénoms), demurant : (adresse complète) ;

Article 2 : la reprise de ladite concession de terrain interviendra le :.././.... À zéro heure.

A (nom de la commune) le : .././....

Le maire :

Signature